



Vitry-sur-Seine

Le 17 Octobre 2018, Unsa Police 94 en la personne de Régis COUPEZ, délégué de secteur, était reçu par Monsieur Vincent MESSAGER, Commissaire Divisionnaire, Chef de la CSP de Vitry-Sur-Seine et Chef du 2ème District du Val de Marne.

Les principaux points abordés étaient :

- Les décalages récurrents des fonctionnaires SSQ au service des plaintes
- L'anonymisation de la procédure
- L'augmentation du nombre de renfort pour le TGI de Créteil



Lors de cette audience, l'Unsa Police rapportait la fatigue des fonctionnaires du service général, sollicités à tout va, notamment pour combler le manque d'effectifs au service des plaintes du commissariat.

L'Unsa Police émettait également les difficultés rencontrées par les collègues lors de ces « décalages », comme le changement d'horaire de travail.

En effet, l'effectif « décalé » doit, lors de sa journée renfort, se contraindre aux horaires du service des plaintes, bien différentes de celles du service général.

Une contrainte de plus à gérer dans l'organisation de la vie privée des fonctionnaires.

Enfin, l'Unsa Police s'enquérissait de la date de fin de cette situation, usante et indue aux collègues du service général.

TI 920 nous répondait que le décalage au service des plaintes devait être effectué en priorité par les fonctionnaires volontaires et que son organisation devait être optimisée afin de ne pas pénaliser les effectifs dans leur vie privée.

Conscient de la charge de travail supplémentaire ainsi que de la disponibilité demandée aux effectifs du service général, TI 920 nous assurait que la situation ne serait pas pérenne et que cette tâche serait retirée au SSQ dès l'arrivée de nouveaux fonctionnaires.

TI 920 soulignait par ailleurs le professionnalisme dont font preuve les effectifs à ce sujet.

L'Unsa Police informait TI 920 de l'absence d'information concernant la mise en pratique de l'anonymisation des actes de procédure.

Mise en pratique répondant à une demande forte des fonctionnaires, celle de ne pas dévoiler leur identité à certains publics sensibles, pour des raisons de sécurité qui non malheureusement plus nécessité à être démontré.

TI 920 nous répondait apprendre, grâce à nos dires, cette absence d'information et s'engageait immédiatement à produire un rappel de l'utilisation de la procédure d'anonymisation à l'ensemble de ses effectifs.

Il nous précisait par ailleurs avoir effectué les démarches administratives afin de permettre aux fonctionnaires d'anonymiser les actes lorsque cela est prévu et ce dès à présent.

L'Unsa Police demandait au Chef de District, la raison pour laquelle depuis quelques semaines, les effectifs du SSQ de Vitry-sur-Seine était fortement sollicité pour le renfort du TGI de Créteil.

L'Unsa Police précisait que lors de ces renforts, les fonctionnaires faisaient remonter qu'à maintes reprises leur présence n'était pas nécessaire et justifiée, le dépôt du TGI ayant les effectifs suffisant pour réaliser leur missions.

Cela est incompréhensible, surtout dans une période où les effectifs du service général sont rare au sein de « 920 ».

TI 920 nous répondait que depuis peu la gestion opérationnelle du dépôt du TGI de Créteil dépendait de la DTSP 94. et non plus directement du commissariat de Créteil.

Cela induit le fait que cette mission est attribuée à l'ensemble des circonscriptions du département, au même titre que les gardes hôpitaux, provoquant une hausse de la fréquence des sollicitations.

Concernant les demandes de renfort injustifiées, TI 920 nous répondait n'avoir pas été mis au courant de ces faits.

Il précisait que cela était anormal et que le cas échéant, le fonctionnaire devait en aviser le Centre d'Information et de Commandement 94 et solliciter les mesures à prendre, au même titre que pour l'ensemble des missions commandées par le CIC 94.

Le Bureau Départemental 94



**AGIR POUR
NOTRE AVENIR**

